

Fiche de Données de Sécurité



Date de la plus récente version révisée de la fiche de 14-11-2020
données de sécurité: 14-11-2020

Lubrifiant industriel pour engrenages KLONDIKE ISO 100 EP

1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Lubrifiant industriel pour engrenages KLONDIKE ISO 100 EP

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit

Synonymes Aucun renseignement disponible

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrifiant.

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

KLONDIKE Lubricants Corporation 3078 275th Street

Langley,

BC, V4W 3L4 Canada

General information 1-877-293-4691

info@klondikelubricants.com

Numéro de téléphone à composer**en cas d'urgence**

Chemtrec (Within US) 1-800-424-9300 Chemtrec

(International) 1-703-527-3887

2 Identification des dangers

Classification du produit dangereux:

Non classifié selon le SGH

Mention de danger:

Sans objet

Autres dangers connus du fournisseur concernant le produit dangereux:

**Dangers physiques non classifiés
ailleurs**

Aucun connu

**Dangers pour la santé non classifiés
ailleurs**

Aucun connu

3 Composition/information sur les ingrédients

Nom chimique	Nom commun et les synonymes	Numéro d'enregistrement CAS et tout identificateur unique	Concentration

Amines, C12-14-tert-alkyl	Pas de données disponibles	68955-53-3	0.1 - 1
Highly refined synthetic base stocks	Pas de données disponibles	64742-54-7	0.1 - 1
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	Pas de données disponibles	64742-62-7	30 - 60
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	Pas de données disponibles	64742-54-7	30 - 60

4 Premiers soins

Inhalation:	Emmener à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, faire administrer de l'oxygène par du personnel formé.
Contact oculaire:	Pas de données disponibles
Contact avec la peau:	Laver à l'eau et au savon. Obtenir du secours médical si une irritation se développe ou persiste.
Ingestion:	Aucun danger dans des conditions normales d'utilisation industrielle. Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir du secours médical à la première manifestation de symptômes. Porter cette fiche signalétique à l'attention du personnel médical.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:	Aucun connu
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:	Aucune information supplémentaire disponible en matière de premiers soins.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés:	Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec comme agents d'extinction. L'eau et la mousse peuvent produire de l'écume s'il s'agit d'un liquide qui brûle ; ce sont cependant des moyens pratiques d'extinction de l'incendie s'ils sont appliqués avec soin à la surface du feu. Ne pas diriger le jet d'eau sur le liquide chaud en train de brûler.
Agents d'extension ne devant pas être utilisés:	Pas de données disponibles
Dangers spécifiques du produit dangereux, notamment la nature de tout produit de combustion dangereux:	Le matériau ne peut s'enflammer que s'il est préchauffé à des températures supérieures au point d'éclair, dans un incendie par exemple.
Produits de combustion dangereux:	Azote contenant des gaz, Gaz carbonique
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:	Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, y compris un appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet. Utiliser des méthodes de lutte contre l'incendie adaptées aux produits environnants.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:

Le nettoyage du produit déversé ne devrait pas avoir d'effets adverses sur la santé si tout contact peut être évité. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section VIII de cette fiche signalétique.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Aucune directive particulière en matière de nettoyage. Rassembler et mettre à la poubelle.

7 Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:

Le matériau irrite légèrement. Éviter toute exposition inutile.

Conditions d'un stockage sûr:

Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières incompatibles

Matières à éviter / Incompatibilité chimique:

Acides, Matériaux oxydants

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle, notamment les valeurs biologiques limites ou les valeurs limites d'exposition professionnelle, ainsi que l'origine de ces valeurs:

Canada - Alberta - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Pétrole distillates, hydrotreated heavy paraffinic	5 mg/m ³ TWA	10 mg/m ³ STEL	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m ³ TWA	10 mg/m ³ STEL	Pas de données disponibles

Canada – British Columbia – Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Pétrole distillates, hydrotreated heavy paraffinic	0.2 mg/m ³ TWA (mildly refined); 1 mg/m ³ TWA (severely refined)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	0.2 mg/m ³ TWA (mildly refined); 1 mg/m ³ TWA (severely refined)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

	refined)		
--	----------	--	--

Canada - Manitoba - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Nouveau-Brunswick - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles

Canada - Terre-Neuve-et-Labrador - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles

Canada - Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
--------------------------------------	-------------	----------------------------	----------------------------

Canada - Nunavut - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles

Canada - Ontario - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Québec - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAEVs	Limites d'exposition professionnelle - STEVs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Saskatchewan - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Petroleum distillates,	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données

hydrotreated heavy paraffinic			disponibles
Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles

Canada - Yukon - limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles

Nom chimique	OSHA PEL	ACGIH TLV-TWA	ACGIH STEL	IDLH
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Highly refined synthetic base stocks	5 mg/m3 TWA	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Utiliser une ventilation du gaz d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques pour minimiser l'exposition et assurer un environnement confortable à l'opérateur, dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire peut être exigée pour éviter la surexposition lorsqu'on manipule ce produit. Le système de ventilation général ou local est le moyen de protection préféré. Utiliser un appareil de protection respiratoire si le système de ventilation général de la pièce n'est pas disponible ou s'il est insuffisant pour éliminer les symptômes.

Type (s) de l'appareil respiratoire:

Aucun exigé lorsqu'il y a ventilation adéquate. Si les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition acceptables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par NIOSH/MSHA.

Appareil de protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de sécurité pour manipuler le produit.

Protection de la peau:

Si certaines conditions d'utilisation présentent un risque de contact cutané, suivre de bonnes règles d'hygiène et appliquer une crème protectrice, avec ou sans gants chirurgicaux étanches. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et au savon doux, avant de manger, de boire et de quitter le travail.

Protection des mains:

Néoprène, Nitrile

Conditions générales d'hygiène:

Pas de données disponibles

9 Propriétés physiques et chimiques

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Ambre
Odeur:	Léger Pétroleum
Seuil olfactif:	Non déterminé
pH:	Pas de données disponibles
Point de fusion (°C):	Pas de données disponibles
Point de congélation (°C):	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et domaine (°C):	Pas de données disponibles
Point d'éclair (°C):	232
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solides et gaz):	Pas de données disponibles
Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité:	Non établi
Limites inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité:	Non établi
Tension de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité relative:	0,88
Solubilité:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammation (°C):	Pas de données disponibles
Température de décomposition (°C):	Non déterminé
Viscosité:	219.6

10 Stabilité et réactivité

Réactivité:	Aucun risque de réactivité connu associé à ce produit.
Stabilité chimique:	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses:	Aucune prévue dans les conditions de stockage standard.
Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations:	Températures supérieures au point d'éclair supérieur de ce matériau combustible, plus étincelles, flammes nues, ou autres sources d'allumage. Humidité (provoquera une dégradation de la performance du produit)
Matériaux incompatibles:	Acides Matériaux oxydants
Produits de décomposition dangereux:	Azote contenant des gaz Gaz carbonique

11 Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire):	Contact oculaire, Ingestion, Inhalation, Contact cutané
--	---

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Aucun connu

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme:

Les effets immédiats causés par une exposition à court:

Inhalation:

Ne sera vraisemblablement pratiquement pas toxique, selon des données sur les animaux. Aucun danger dans des conditions normales d'utilisation industrielle.

Contact avec la peau:

Peut causer une irritation cutanée mineure, disparition des graisses de la peau et dermatite.

Contact oculaire:

Selon les résultats d'expériences sur les animaux, ce produit n'irrite probablement pas les yeux.

Ingestion:

Valeur estimée > 5,0 g/kg. Aucun danger dans des conditions normales d'utilisation industrielle.

Les effets différés et les effets chroniques causés par une exposition à long terme:

Cancérogénicité:

Ne devrait pas causer le cancer. Ce produit répond aux critères IP-346 de <3% HAP est et n'est pas considéré comme cancérogène par le Centre international de Recherche sur le Cancer.

Toxicité pour la reproduction:

Pas connu ni signalé comme causant une toxicité des organes reproducteurs ou au niveau du développement.

Mutagénicité:

Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou l'un de ses composants présente un risque mutagène ou génotoxique supérieur à 0,1 %.

Contact avec la peau:

Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation cutanée mineure, la disparition des graisses de la peau et une dermatite.

Absorption par la peau:

En cas d'exposition prolongée ou répétée, aucun danger dans des conditions normales d'utilisation industrielle.

STOT-exposition unique:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

STOT-exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

Risque d'aspiration:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

Les valeurs numériques de toxicité, telles que les ETA Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

12 Données écologiques

Écotoxicité (aquatique et terrestre,

Danger grave pour l'environnement. Ce matériau peut être toxique pour

lorsque ces données sont disponibles): la faune et la flore.

Écologiques Toxicité Données:

Nom chimique	Numéro d'enregistrement CAS et tout identificateur unique	Toxicité pour Crustacés CE50	Toxicité pour les algues CEr50	Toxicité pour le poisson CL50
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Pas de données disponibles	CER 50 aquatique (72 h) Green Algae 0,44 mg/L	CL 50 (96h) Truite arc-en-ciel 1,3 mg/L
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	CE 50 (48h) Daphnia magna > 1000 mg/L	Pas de données disponibles	CL 50 (96h) Truite arc-en-ciel > 5000 mg/L
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	CE 50 (48h) Daphnia magna > 1000 mg/L	Pas de données disponibles	CL 50 (96h) Truite arc-en-ciel > 5000 mg/L
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	CE 50 (48h) Daphnia magna > 1000 mg/L	Pas de données disponibles	CL 50 (96h) Truite arc-en-ciel > 5000 mg/L

Persistence et dégradation:

Biodégradation lente.

Potentiel de bioaccumulation:

Une bioconcentration peut se produire.

Mobilité dans le sol:

On considère que ce matériau n'a essentiellement aucune mobilité dans le sol. Il est fortement absorbé par la plupart des types de sol.

Autres effets nocifs:

Aucun connu

13 Données sur l'élimination

Renseignements concernant la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination et les méthodes d'élimination, y compris en ce qui concerne les emballages contaminés:

Le matériau utilisé ou mis au rebut n'est pas un déchet dangereux, selon la réglementation en matière d'environnement.

14 Informations relatives au transport

Le transport international des marchandises dangereuses par route (TDG), le rail ou les voies navigables:

Numéro ONU:

Non réglementé pour le transport routier

Désignation officielle de transport de l'ONU prévue par le Règlement type des Nations Unies:

Sans objet

Classe de danger relative au transport:

Sans objet

Groupe d'emballage: Sans objet

Le transport international des marchandises dangereuses par mer (IMDG / IMO):

Numéro ONU: Non réglementé par IMDG

Désignation officielle de transport de l'ONU prévue par le Règlement type des Nations Unies: Sans objet

Classe de danger relative au transport: Sans objet

Groupe d'emballage: Sans objet

Transport international des marchandises dangereuses par voie aérienne (IATA):

Numéro ONU: Non réglementé par l'IATA

Désignation officielle de transport de l'ONU prévue par le Règlement type des Nations Unies: Sans objet

Classe de danger relative au transport: Sans objet

Groupe d'emballage: Sans objet

Dangers environnementaux, aux termes du Code maritime international des marchandises dangereuses et du Règlement type des Nations Unies: Non

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 (Convention MARPOL 73/78), et du Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)): Pas de données disponibles

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise: Pas de données disponibles

15 Informations sur la réglementation
--

Réglementation, canadienne ou étrangère, relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement:

Canada - Liste intérieure des substances (LIS):

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Liste intérieure des substances (LIS)
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Oui
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Oui
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Oui
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Oui

Canada - Substances non domestiques (ACPE):

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Substances non domestiques (ACPE)
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Non
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non

Canada - réglementant certaines drogues et autres substances:

Nom chimique	Numéro CAS	L'annexe I	L'annexe II	L'annexe III	L'annexe IV	L'annexe V	L'annexe VII	L'annexe VIII
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Nom chimique	Numéro CAS	Précurseurs de catégorie A	Précurseurs de catégorie B	Précurseurs Exempt	Substances ciblées de classe 1	Substances ciblées de classe 2
Petroleum distillates, hydrotreated heavy	64742-54-7	Non	Non	Non	Non	Non

paraffinic						
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non	Non	Non	Non	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non	Non	Non	Non	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non	Non	Non	Non	Non

Canada - LCPE - Liste de contrôle des exportations III annexe:

Nom chimique	Numéro CAS	Partie 1 Substances interdites	Partie 2 Substances soumises à notification ou consentement	Partie 3 Substances Restricted	Liste de contrôle des exportations
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Non	Non	Non	Non
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non	Non	Non	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non	Non	Non	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non	Non	Non	Non

Canada LCPE - 2015 Gaz à effet de serre (GES) Sous réserve de la déclaration obligatoire:

Nom chimique	Numéro CAS	Canada LCPE - 2015 Gaz à effet de serre (GES) Sous réserve de la déclaration obligatoire
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Non
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non

Canada - Règlement sur les stupéfiants (C.R.C., c 1041.):

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Règlement sur les stupéfiants (C.R.C., c 1041.)
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Non
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non

Canada - Ontario - Réduction des substances toxiques - Liste des substances toxiques prioritaires:

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Ontario - Réduction des substances toxiques - Liste des substances toxiques prioritaires
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Non
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants:

Nom chimique	Numéro CAS	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Non
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international:

Nom chimique	Numéro CAS	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international.
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Non
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non

(Nations Unies) - Protocole de Kyoto - Convention sur les changements climatiques - Gaz à effet de serre (GES):

Nom chimique	Numéro CAS	(Nations Unies) - Protocole de Kyoto - Convention sur les changements climatiques - Gaz à effet de serre (GES)
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Non
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:

Nom chimique	Numéro CAS	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Non
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non

Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.:

Nom chimique	Numéro CAS	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	Non
Residual oils (petroleum), solvent dewaxed	64742-62-7	Non
Highly refined synthetic base stocks	64742-54-7	Non
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	Non

16 Autres information

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité:

23-09-2021

Numéro de révision:

17

Motif de la révision:

Activated by Document Formulation Generation

Désistement:

Cette fiche signalétique et l'information qu'il contient vous est offert de bonne foi comme exactes. Nous avons examiné toutes les informations contenues dans la fiche technique que nous avons reçus de sources externes, et nous croyons que l'information soit correcte, mais ne peut garantir leur exactitude ou leur exhaustivité. La santé et de sécurité dans cette fiche peuvent ne pas être suffisant pour tous les individus et / ou des situations. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sécuritaire et à respecter toutes les lois et règlements applicables. Aucune déclaration faite dans cette fiche ne peut être interprétée comme une permission ou une recommandation pour l'utilisation de tout produit d'une manière qui pourrait enfreindre les brevets existants. Aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite.